

RÉSOLUTION

SORTIES ÉDUCATIVES 2019-2020

ATTENDU QUE conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école _____ doit approuver les listes de sorties éducatives pour l'année scolaire 2019-2020 et ce, pour chacun des niveaux scolaires ainsi que pour le service de garde;

ATTENDU QUE les listes de sorties éducatives respectent en tous points la politique relative aux balises encadrant les contributions financières des parents ou usagers (politique no 5316) de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord ;

ATTENDU QUE le format des listes de sorties éducatives de l'école correspond au format standardisé de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

Il est PROPOSÉ par _____ QUE les listes de sorties éducatives pour l'année scolaire 2019-2020 soient adoptées et transmises au Service des ressources financières de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord par la direction de

SIGNATURE DE LA DIRECTION : _____

DATE : _____

NO DE RÉSOLUTION _____